

# Compte rendu

CR n° 11

Réunion tenue le 28 Mai 2018 à 14H00

**Projet** | Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

**Objet de la réunion** | Traduction réglementaire des objectifs du PADD

**Présents** |

Organisme	Nom-Prénom	Fonction
Mairie de Trumilly	ALVAREZ Margarita	Adjointe
	DESJARDINS Philippe	Adjoint au maire
	LOBIN Martine	Maire
	LOUSSERT Christian	Conseiller
DDT 60	LOBIN Marie-Laurence	Chargée d'études
Mosaïque Urbaine	SUINOT Magali	Urbaniste

**Excusés** |

//

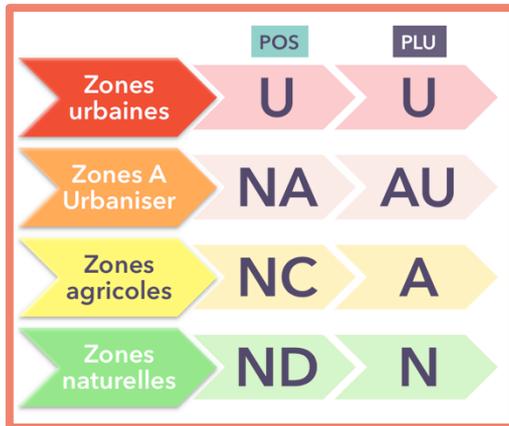


## Synthèse des débats |

### Ruissellements/inondations

Magali Suinot et Marie-Laurence Lobin indiquent que la problématique des ruissellements et de la gestion des eaux pluviales est ABSOLUMENT à prendre en compte dans le PLU. A minima, il faudrait que pour l'Arrêt du PLU, l'étude soit lancée.

#### Mémo des différentes zones du PLU



#### Obj : Redonner vie au cœur de bourg

L'objectif de créer un parc au Plessis-Cornefroy validé. Il sera repris au PADD. Une zone Naturelle est privilégiée.

L'espace de loisirs du centre bourg, auparavant en zone Agricole au POS, intègre la zone urbaine (U) du PLU.

#### Obj : Soutenir l'économie locale

##### ➤ Accueillir de nouveaux commerces

Le règlement du PLU autorisera les commerces en zone U, et ce, sans restriction de surface afin d'encourager leur installation.

##### ➤ Valoriser la zone de Beaurain

La zone de Beaurain est divisée selon les usages existants :

- Un secteur à vocation d'habitation
- Un secteur à vocation d'activités
- Un secteur pour les parcelles en jardin à l'entrée Ouest.

En zone UE, seront autorisées : l'artisanat, le commerce, les bureaux et l'industrie si elle est liée à une activité déjà existante.

##### ➤ Préserver l'économie agricole/Encadrer l'évolution urbaine : le devenir des fermes

Pour les fermes (sauf ferme de Beaurain), il est décidé de classer les bâtiments principaux et traditionnels dont l'habitation en zone U afin de permettre d'éventuelles évolutions (changement de destination par exemple). Les autres bâtiments qui servent uniquement à l'activité et qui n'ont pas d'intérêt architectural, sont classés en zone Agricole.

- Ferme de Beaurain
  - Magali Suinot demande à ce que les élus prennent contact avec M. Ferry ou qu'éventuellement il soit invité au début d'une prochaine réunion afin de connaître ses projets et/ou besoins. Étant le seul entièrement inscrit en zone agricole, les éventuels changements de destination doivent être prévus en amont et spécifiquement pointés.



**Obj : Garder une ambiance et les caractères villageois**

➤ **Coupages urbaines**

La coupure entre le Plessis-Cornefroy et le bourg est déjà bien marquée et restera en zone Agricole.

Entre Drucy/la Citerne et le bourg, il apparaît difficile de déclasser un terrain sous cette seule justification. Pas de changement du zonage.

➤ **Préservation du patrimoine**

Les élus sont d'accord sur le principe d'un repérage des éléments du patrimoine.

